

20.08.2015 – 15:00 Uhr

Migros lance le paiement mobile pour tous

Zürich (ots) -

Dès le 20 août 2015, les clients de Migros pourront régler leurs achats sans espèces, au moyen de leur smartphone, dans tous les supermarchés et marchés spécialisés Migros ainsi que dans la Gastronomie Migros. Comment faire ? Le plus simplement du monde : en installant l'application Migros dans son smartphone et en enregistrant son compte Banque Migros ou sa carte de crédit pour effectuer un paiement.

Dès à présent, les clients de Migros peuvent régler leurs achats au moyen d'un smartphone. Pour cela, il leur suffit d'enregistrer une seule fois, un compte Banque Migros ou une carte de crédit, dans l'application Migros qui servira ensuite de porte-monnaie numérique à toutes les caisses des supermarchés Migros, des marchés spécialisés SportXX, Micasa, Do it + Garden et melectronics, ainsi que dans les Restaurants et Take Away Migros. Un prépaiement n'est pas nécessaire, puisque l'ensemble des paiements sera directement débité de la carte de crédit ou du compte Banque Migros.

L'application est disponible pour les appareils iOS (iPhone) et Android. Lors du processus de paiement, elle génère un code qui sera ensuite scanné à la caisse ou à une station de paiement Subito.

La fonction de paiement développée en collaboration avec la Banque Migros fait de l'application Migros un assistant d'achats incontournable qui vous permet non seulement de créer vos listes de commissions, mais aussi de consulter vos tickets de caisse et d'utiliser vos coupons de rabais sous forme numérique. En outre, et depuis quelque temps déjà, vous pouvez aussi y enregistrer votre carte Cumulus et régler vos achats avec une carte cadeau numérique.

Question sécurité, la fonction de paiement de l'application Migros est protégée par un code individuel. De plus, les données des cartes de crédit ne sont pas sauvegardées sur l'appareil utilisé pour le paiement.

«La nouvelle fonction offre à l'ensemble de nos clients, des paiements simples et sûrs dans tous les magasins Migros. A cette occasion, Migros se distingue encore une fois comme pionnière dans le commerce de détail suisse», explique Herbert Bolliger, Président de la direction générale FCM.

Vous trouverez dans la page suivante des informations détaillées relatives à l'application Migros et à l'enregistrement d'un moyen de paiement:

<http://www.migros.ch/fr/services/app-migros/paiements-mobiles.html> www.migrosbank.ch/migrosapp
(www.banquemigros.ch/appmigros, www.bancamigros.ch/appmigros)

Jusqu'au 31 décembre 2015, tous les clients qui régleront leurs achats avec l'application Migros, par le biais d'un compte Banque Migros ou d'une Cumulus-MasterCard, multiplieront à chaque fois leurs points Cumulus par deux.

Des photos en qualité d'impression sont disponibles sous les liens suivants:

http://media.migros.ch/images/2015/KeyVisual_Mobiles_Bezahlen_Querformat.jpg
http://media.migros.ch/images/2015/mobile_bezahl_detail_quer_kassenband_fr.jpg
http://media.migros.ch/images/2015/smartphone_Kasse_detail_fr.jpg

Contact:

Pour de plus amples informations:

Tristan Cerf, porte-parole de la FCM, tél. 044 277 24 98,
tristan.cerf@mgb.ch, www.migros.ch

Pour les demandes de clients:
M-Infoline: tél. 0800 84 08 48

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100776652> abgerufen werden.